

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DOUBS LOUE

Date d'affichage :
30 09 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 30 septembre à dix-huit heures trente, le comité syndical du Syndicat Mixte Doubs Loue, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement à RANCHOT, sous la présidence de Monsieur Etienne CORDIER, PRESIDENT

Date de convocation :
12 09 2024

Nombre de délégués :

En Exercice : 12
Présents : 9
Votants : 10
Excusés : 4

PRESENTS : M CORDIER Etienne, M BARBERET Emmanuel, M MEUGIN Olivier, M VUILLET Christian, Mme GAY Florence, M GOUNAND Alain, M PICHON Jean Claude, M THIEBAUT Pierre, Mme BOUDRY Jeanne (suppléante)

EXCUSES : M DAVID (donne pouvoir à M CORDIER), M DECOTE Yves, M BAUD Jean Baptiste, Mme CALINON Séverine

SECRETARE DE SEANCE : M MEUGIN Olivier

D 25 24 – POURSUITE RAIE DES MOUTELLES

Dans le cadre de son PPI, le SMDL a inscrit une action pour la restauration écologique de l'espace de bon fonctionnement du Doubs (EBF) au droit de la Raie des Moutelles à Crissey située dans la basse vallée du Doubs.

Un marché de maîtrise d'œuvre a été passé avec le bureau d'étude ARTELIA le 18 janvier 2022 pour réaliser les études d'avant-projet sur ce secteur.

Les premières phases de ces études d'avant-projet ont été finalisées et les différentes actions de restauration définies :

- restauration d'une annexe fluviale et amélioration de sa connectivité avec le Doubs,
- remodelage et retalutage des berges en pente douce de la Raie des Moutelles,
- restauration de la connexion amont du vieux Doubs...).

Afin de poursuivre la mise en œuvre cette action, dimensionner le projet et réaliser les travaux de restauration, il s'avère nécessaire de lancer un marché de maîtrise d'œuvre travaux comprenant les différentes phases (PRO/ACT/ DET/ AOR).

De plus, au regard de la configuration du site, il s'avère nécessaire de travailler sur l'alimentation en eau de la Raie des Moutelles (thématique non étudiée dans les études d'avant-projet précédentes) pour garantir une optimisation des gains écologiques attendus par ces travaux.

L'alimentation en eau de la raie des Moutelles est conditionnée par une prise d'eau au Doubs, au droit du barrage de Crissey. Cette prise d'eau restitue 400 l/s à la raie des Moutelles de façon continue tout au long de l'année et quelques soient les conditions hydrologiques du Doubs.

La stabilité de ce débit tout au long de l'année ne permet pas à la Raie des Moutelles de retrouver un fonctionnement naturel avec des variations hydrologiques qui lui permettraient de décolmater ses fonds, diversifier ses habitats aquatiques et diversifier ses écoulements.

En ce sens, la variation et la fluctuation de ce débit permettraient d'améliorer la qualité écologique de la raie des Moutelles.

Dans cet objectif, il est nécessaire d'étudier la faisabilité d'installer un vannage automatisé pour remplacer la vanne manuelle actuelle.

Pour poursuivre l'action sur l'EBF de la raie des Moutelles, il est nécessaire d'engager 2025 l'ensemble des études nécessaires pour dimensionner le projet de restauration et étudier la faisabilité de mettre en place un vannage automatisé.

Le coût estimatif pour la poursuite de cette action est de 50 000 € TTC.

L'Agence de l'Eau peut apporter son soutien financier au SMDL à hauteur de 50% minimum (attente du 12ème programme de l'AE RMC).

Le comité syndical après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la poursuite de l'opération de restauration de l'EBF de la raie des Moutelles à Crissey ;
- **AUTORISE** le lancement du marché de maîtrise d'oeuvre pour finaliser le dimensionnement des travaux et passer à la phase opérationnelle ;
- **AUTORISE** le lancement du marché de maîtrise d'oeuvre pour étudier la faisabilité d'installer un vannage automatisé et améliorer l'alimentation en eau de la raie des Moutelles ;
- **AUTORISE** la signature des marchés correspondants et autres études complémentaires qui s'avèreraient nécessaires
- **AUTORISE** la sollicitation des aides publiques, notamment auprès de l'Agence de l'Eau ou de tout autre financeur potentiel les subventions relatives à la réalisation de cette opération.

A Ranchot, le 30 septembre 2024,

Le Président du Syndicat Mixte Doubs Loue,

**RENDU EXECUTOIRE
POUR EXTRAIT CONFORME**

M Etienne CORDIER

